

2014-1770
2015-03-10
Container label

GROUPE	8	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

EPTAM® 8-E
Herbicide concentré émulsifiable
Herbicide sélectif pour usage dans les sols minéraux

COMMERCIAL

GARANTIE :
EPTC800 g/L

**TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'EMPLOI**



ATTENTION

POISON

N° D'HOMOLOGATION 11284
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 10 L, 110 L, 415 L, BULK

Gowan®
CANADA
Gowan Company LLC.
C.P. 5569
Yuma (AZ) 85366-5569

Information sur le produit : 1-800-883-1844

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

POUR LES URGENCES MÉDICALES IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELER LE NUMÉRO SANS FRAIS : 1-888-478-0798.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS – NOCIF EN CAS D'INGESTION

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon après l'utilisation. Éviter de contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas contaminer les sources d'eau d'irrigation ou l'eau utilisée à des fins domestiques. Garder le contenant fermé entre chaque utilisation.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada : www.croplife.ca.

ENTREPOSAGE

Garder le contenant fermé entre chaque utilisation. Ne pas entreposer près de la nourriture humaine ou animale, des semences ni des engrais. Peut être entreposé à des températures aussi basses que -45 °C.

NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS

Porter un équipement de protection approprié (gants, lunettes, tablier) lorsqu'on tente de nettoyer le déversement. S'il y a une fuite dans le contenant, colmater celle-ci et placer le contenant dans un baril ou un sac de plastique épais. **Pour de l'aide en case d'urgence, 24 heures sur 24 (déversement, fuite ou incendie), appeler Chemtrec® au 1-800-424-9300.**

Déversements ou fuites : Endiguer le liquide à l'aide d'une matière inerte (p. ex., terre, argile, litière pour chat). Absorber le produit renversé à l'aide de la matière inerte, puis ramasser à la pelle et mettre le tout dans un contenant à déchets pouvant être scellé.

Sur les surfaces dures : Répandre une mince couche de détergent sur la zone de déversement et y incorporer un peu d'eau au moyen d'un balai-brosse. Laisser reposer 10 minutes puis absorber à l'aide d'une matière inerte; ramasser à la pelle et jeter le tout dans le contenant à déchets.

Sur le sol : Enlever 15 cm de terre dans la zone de déversement et y mettre de la nouvelle terre. Éliminer tous les déchets, y compris le balai-brosse, conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

ÉLIMINATION DES CONTENANTS EN PLASTIQUE :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RÉUTILISABLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Si le contenant n'est pas destiné à être réutilisé, se reporter à la section « ÉLIMINATION DES CONTENANTS EN PLASTIQUE ».

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

EPTAM[®] 8-E

Herbicide concentré émulsifiable

Herbicide sélectif pour usage dans les sols minéraux

COMMERCIAL

GARANTIE :

EPTC800 g/L

**TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'EMPLOI**



ATTENTION

POISON

N° D'HOMOLOGATION **11284**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **10 L, 110 L, 415 L, Bulk**

Gowan[®]
CANADA

Gowan Company LLC.
C.P. 5569
Yuma (AZ) 85366 - 5569

Information sur le produit : 1-800-883-1844

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

POUR LES URGENCES MÉDICALES IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELER LE NUMÉRO SANS FRAIS : 1 888 478-0798.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS – NOCIF EN CAS D'INGESTION

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon après l'utilisation. Éviter de contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas contaminer les sources d'eau d'irrigation ou l'eau utilisée à des fins domestiques. Garder le contenant fermé entre chaque utilisation.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada : www.croplife.ca.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

PRÉPOSÉS AU MÉLANGE, AU CHARGEMENT ET À L'APPLICATION

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques et un respirateur durant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. Le

respirateur doit être muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée NIOSH/MSHA/BHSE avec un préfiltre approuvé pour les pesticides OU une boîte filtrante approuvée NIOSH/MSHA/BHSE pour les pesticides.

Lors de la manipulation de plus de 755 kg m.a./j (soit pour traiter plus de 110 ha à la dose supérieure prescrite sur l'étiquette de 6,8 kg m.a./ha), un système de mélange et de chargement fermé est requis. Les manipulateurs doivent porter une combinaison au-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques et un respirateur durant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. Un respirateur est également requis pendant l'application. Il doit être muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée NIOSH/MSHA/BHSE avec un préfiltre approuvé pour les pesticides OU une boîte filtrante approuvée NIOSH/MSHA/BHSE pour les pesticides.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

TOXIQUE pour les mammifères sauvages. TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres.

Respecter les zones tampons précisées sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des zones traitées, évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Parmi les caractéristiques et conditions propices au ruissellement, mentionnons des pluies abondantes, une pente de modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex. les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matières organiques, comme l'argile).

Éviter d'appliquer le produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

On peut aménager une bande de végétation entre la zone traitée et le bord de l'étendue d'eau pour minimiser la contamination des zones aquatiques par le ruissellement.

ENTREPOSAGE

Garder le contenant fermé entre chaque utilisation. Ne pas entreposer près de la nourriture humaine ou animale, des semences ni des engrais. Peut être entreposé à des températures aussi basses que -45 °C.

NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS

Porter un équipement de protection approprié (gants, lunettes, tablier) lorsqu'on tente de nettoyer le déversement. S'il y a une fuite dans le contenant, colmater celle-ci et placer le contenant dans un baril ou un sac de plastique épais. **Pour obtenir de l'aide en cas d'urgence, 24 heures sur 24 (déversement, fuite ou incendie), appeler Chemtrec® au 1 800 424-9300.**

Déversements ou fuites : Endiguer le liquide à l'aide d'une matière inerte (p. ex., terre, argile, litière pour chat). Absorber le produit renversé à l'aide de la matière inerte, puis ramasser à la pelle et mettre le tout dans un contenant à déchets pouvant être scellé.

Sur les surfaces dures : Répandre une mince couche de détergent sur la zone de déversement et y incorporer un peu d'eau au moyen d'un balai-brosse. Laisser reposer 10 minutes puis absorber à l'aide d'une matière inerte; ramasser à la pelle et jeter le tout dans le contenant à déchets.

Sur le sol : Enlever 15 cm de terre dans la zone de déversement et y mettre de la nouvelle terre. Éliminer tous les déchets, y compris le balai-brosse, conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

ÉLIMINATION DES CONTENANTS EN PLASTIQUE :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

3. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
4. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RÉUTILISABLES :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Si le contenant n'est pas destiné à être réutilisé, se reporter à la section « ÉLIMINATION DES CONTENANTS EN PLASTIQUE ».

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

EPTAM® 8-E est un herbicide sélectif qui doit être mélangé avec la terre (incorporé) pour supprimer les mauvaises herbes indiquées sur la présente étiquette. **EPTAM® 8-E** supprime les mauvaises herbes en perturbant la germination normale et le développement des plantules. Il ne supprime pas les mauvaises herbes établies. Toutes les mauvaises herbes et le chaume de culture doivent être bien mélangés avec la terre avant le traitement.

MODE D'EMPLOI

Ne pas faire plus de deux traitements par année.

Ne pas pénétrer ni permettre aux travailleurs de pénétrer dans les secteurs traités durant le délai de sécurité (DS) de 24 heures.

Épandage par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation de grosseur inférieure à la classification moyenne de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers. La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

ZONES TAMPONS :

L'utilisation des méthodes de pulvérisation et de l'équipement suivants NE requiert PAS une zone tampon : pulvérisateur manuel ou dorsal, pulvérisateur inter-rangée capoté, traitement localisé, trempage du sol et incorporation au sol.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière de l'habitat terrestre vulnérable le plus proche de ce point dans la direction du vent (p. ex., des prairies, des forêts, des brise-vent, des terres à bois, des haies, des grands pâturages libres, des rivages ou des zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (p. ex., des lacs, des rivières, des bourniers, des étangs, des fondrières des Prairies, des ruisseaux, des marais et des milieux humides) et des habitats estuariens et marins.

Méthode d'application	Culture	Zone tampon (en mètres) requise pour la protection des habitats suivants :		
		Habitat aquatique à des profondeurs d'eau de :		Habitat terrestre
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Pommes de terre	1	1	4
	Lin, astragale, pois-chiche, betteraves à sucre	0	0	2

*Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée d'un écran sur toute sa longueur (toile, rideau) et qui s'étend jusqu'au couvert végétal ou au sol permettent de réduire la zone tampon de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone tampon de 30 %.

Lors de l'utilisation d'un mélange en cuve, consulter les étiquettes des autres produits du mélange et se conformer à la plus grande des zones tampons prescrites (la plus restrictive) pour les produits utilisés dans le mélange en cuve.

EPTAM® 8-E n'est recommandé que pour l'emploi dans les sols minéraux.

EPTAM® 8-E ne doit être utilisé qu'aux fins et aux doses recommandées. (NE PAS DÉPASSER LES DOSES.)

Lorsqu'il est appliqué conformément au mode d'emploi et dans des conditions de croissance normales, **EPTAM® 8-E** n'endommage pas la culture traitée. Toutefois, durant la germination et le début de la croissance, un temps exceptionnellement froid et humide ou chaud et sec, des infestations d'insectes, de nématodes ou de maladies, l'utilisation de certains insecticides systémiques appliqués au sol, un sol très salin ou alcalin ou des engrais ou insecticides appliqués incorrectement peuvent créer des conditions anormales qui risquent d'affaiblir les plantules. Utilisé dans de telles conditions exceptionnelles, **EPTAM® 8-E** risque d'endommager la culture.

Lorsqu'il est appliqué conformément au mode d'emploi et dans des conditions de croissance normales, aucun résidu nocif ne devrait persister après la récolte.

Ne pas préparer de mélanges en cuve **EPTAM® 8-E** avec des insecticides ou des fongicides à moins d'en avoir vérifié la compatibilité au préalable.

Ne pas appliquer avant une pré-irrigation.

NE PAS APPLIQUER PAR ÉPANDAGE AÉRIEN.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

EPTAM® 8-E ne supprime pas les mauvaises herbes établies.

	MÉLANGES EN CUVE		
	SEUL	SENCOR/ LEXONE	TREFLAN EC/ RIVAL EC
Graminées annuelles			
Pâturin annuel	O	O	N
Ivraie multiflore	O	O	N
Échinochloa pied-de-coq	O	O	O
Digitaire	O	O	O
Sétaires (verte, glauque)	O	O	O
Sétaire géante	N	O	N
Éleusine d'Inde	O	O	N
Céréales spontanées (orge, avoine, blé)	O	O	N
Folle avoine	O	O	N
Panic capillaire	O	O	N
Panic d'automne	O	O	N
Brome des toits	N	O	N
Dicotylédones annuelles	O*	O	N
Stellaire moyenne	O*	O	N
Spargoute des champs	O*	O	N
Morelle faux-sarracha**	O*	O	N
Lamier amplexicaule	O*	O	O
Chénopode blanc	O*	O	O
Amarante (fausse-blite, à racine rouge, blanche)	O*	O	N
Ortie royale	N	O	N
Pourpier potager	O*	O	N
Ansérine des murs	N	O	N
Herbe à poux	N	O	N
Neslie paniculée	N	O	N
Moutarde des champs	N	O	N
Renouée persicaire	N	O	N
Abutilon	N	O	N
Oxalide de Dillénus	N	O	N
Sarrasin de Tartarie	N	O	N
Stramoine commune	N	O	N
Sida épineuse	N	O	N
Tabouret des champs	N	O	N
Bourse-à-pasteur	N	O	N
Renouée scabre	N	O	N
Soude roulante	N	O	N
Pissenlit (plantules)	N	O	N
Canola spontané non résistant aux traizines	N	O	N
Mauvaises herbes vivaces ***			
Chiendent (rampant, des boutiques)****	O	N	N
Souchet comestible	O	N	N

- * Ces dicotylédones annuelles ne sont supprimées par **EPTAM® 8-E** utilisé seul que si le traitement est effectué lorsque les conditions favorisent la germination et la croissance.
- ** Ouest du Canada seulement.
- *** Il faut retourner les mauvaises herbes vivaces et les hacher complètement avant le traitement.
- **** Pour supprimer le chiendent, il faut régler le disque pour couper à 15 centimètres de profondeur et utiliser les doses supérieures d' **EPTAM® 8-E** (7 à 8,5 litres par hectare). Il faut couper les rhizomes souterrains du chiendent de sorte qu'il reste quatre nœuds ou moins sur chaque section. Consulter les recommandations propres aux cultures pour déterminer si les doses supérieures peuvent être utilisées.

DOSES D'EMPLOI

Les doses recommandées sont pour l'application généralisée (à la volée) d' **EPTAM® 8-E** par hectare. Pour le traitement localisé, utiliser proportionnellement moins de produit par hectare, selon la largeur des bandes et l'écart entre les rangs. Ne pas faire de traitement localisé sur un sol rocailleux parce qu'il est impossible de bien incorporer l'herbicide à la terre.

LUZERNE ET LOTIER CORNICULÉ (jeunes plantules) : Avant le semis, appliquer et incorporer 4,25 litres d' **EPTAM® 8-E** par hectare. L'arrêt de croissance temporaire et la soudure des premières feuilles peuvent se produire dans les légumineuses lorsque les conditions de germination et de croissance ne sont pas optimales. Ne pas utiliser l' **EPTAM® 8-E** si on prévoit semer une graminée ou une céréale comme culture-abri avec les légumineuses.

HARICOTS, MANGE-TOUT OU SECS COMMUNS¹ (De l'espèce *Phaseolus vulgaris*) : Ne pas utiliser l' **EPTAM® 8-E** dans les haricots adzuki (japonais), ni les doliques à œil noir, le soya, les haricots de Lima et autres haricots à gousse plate, sauf les haricots romains, les américaines, et les féveroles à petits grains. Avant le semis, appliquer et incorporer 4,25 à 5,5 litres d' **EPTAM® 8-E** par hectare. En cas de temps sec au moment du traitement, attendre sept à dix jours avant de semer les haricots. En cas d'infestation dense de chiendent et de souchet comestible, appliquer 5,5 litres d' **EPTAM® 8-E** par hectare.

¹ Les variétés de haricots communs secs peuvent varier dans leur tolérance aux herbicides, y compris à Eptam 8-E Herbicide. Étant donné que toutes les variétés de haricots communs secs qui ont été testées pour leur tolérance à Eptam 8-E Herbicide, la première utilisation de Eptam 8-E Herbicide devrait être limitée à une petite zone de chaque variété pour confirmer la tolérance avant l'adoption d'une pratique générale de champ. De plus, consulter votre fournisseur de semences pour des renseignements sur la tolérance des variétés spécifiques de haricots communs secs à Eptam 8-E Herbicide.

Effectuer un léger sarclage à la houe rotative à pointes durant la levée des haricots ou peu après celle-ci afin de briser la croûte, le cas échéant. Un sarclage supplémentaire sera requis pour mieux supprimer le chiendent.

REMARQUE : Un rabougrissement risque de se produire dans des conditions extrêmes, p. ex., un temps froid avec sol humide ou un temps chaud avec sol sec.

HARICOTS SECS COMMUNS (HARICOTS BLANCS ET ROUGES SEULEMENT) : EPTAM® 8-E/trifluraline (TREFLAN EC, RIVAL EC). Le mélange d' **EPTAM® 8-E/trifluraline** ou d' **EPTAM® 8-E/éthalfuraline** est recommandé pour supprimer l'échinochloa pied-de-coq, la digitale, les sétaies (verte et glauque), les amarantes (à racine rouge, fausse-blite) et le chénopode blanc dans les sols minéraux. L'emploi des doses supérieures recommandées peut endommager la culture. Avant le semis, appliquer et incorporer un mélange de 3,0 litres d' **EPTAM® 8-E** et 1,1 litre de TREFLAN EC ou 1,2 litre de RIVAL EC par hectare. Suivre les directives de mélange, d'application et d'incorporation indiquées sur la présente étiquette. Respecter toutes les mises en garde et restrictions figurant sur l'étiquette des différents produits utilisés.

Effectuer un léger sarclage à la houe rotative à pointes durant la levée des haricots ou peu après celle-ci afin de briser la croûte, le cas échéant. Un sarclage supplémentaire sera requis pour mieux supprimer le chiendent.

REMARQUE : Un rabougrissement risque de se produire dans des conditions extrêmes, p. ex., un temps froid avec sol humide ou un temps chaud avec sol sec.

ASTRAGALE POIS-CHICHE ET MÉLILOT (pour la production de semences) : Avant le semis, appliquer et incorporer 4,25 litres d' **EPTAM® 8-E** par hectare.

LIN

Semer près de la surface, à une profondeur maximale de 3,0 centimètres, dans un lit de semence ferme. Un semis profond risque d'entraîner une réduction du peuplement et d'endommager la culture.

LIN – TRAITEMENT AU PRINTEMPS : Appliquer et incorporer 3,5 à 4,25 litres d' **EPTAM® 8-E** par hectare juste avant le semis. Utiliser la dose inférieure dans les sols légers et sableux, et la dose supérieure dans les sols à texture plus grossière. Ne pas utiliser dans les sols dont la teneur en matières organiques est inférieure à 3 %.

LIN (ne pas utiliser dans les variétés à faible teneur en acide linoléique) – TRAITEMENT AU PRINTEMPS – EPTAM® 8-E/trifluraline TREFLAN EC, RIVAL EC) : Le mélange **EPTAM® 8-E/trifluraline** est recommandé pour supprimer l'échinochloa pied-de-coq, la folle avoine, la sétaire verte, l'amarante à racine rouge et le chénopode blanc dans les sols minéraux. La culture risque d'être endommagée lorsqu'on utilise des doses supérieures à celles recommandées. Avant le semis, appliquer et incorporer un mélange de 3,0 litres d' **EPTAM® 8-E** et 1,1 litre de **TREFLAN EC** ou 1,2 litre de **RIVAL EC** par hectare.

Remarque : Le mélange en cuve **EPTAM® 8-E/trifluraline** (**TREFLAN EC, RIVAL EC**) risque d'entraîner une réduction du peuplement, d'endommager la culture, ou une combinaison des deux, sans que le rendement n'en soit affecté.

Remarque : Semer près de la surface, à une profondeur maximale de 3,0 centimètres, dans un lit de semence ferme. Un semis profond risque d'entraîner une réduction du peuplement et d'endommager la culture. Respecter toutes les mises en garde et restrictions figurant sur l'étiquette des différents produits utilisés.

LIN – TRAITEMENT À L'AUTOMNE (Ouest du Canada seulement) : Appliquer et incorporer 4,25 à 5,5 litres d' **EPTAM® 8-E** par hectare à la fin de l'automne, avant que ne gèle la terre. Utiliser la dose inférieure dans les sols légers et sableux, et la dose supérieure dans les sols à texture plus grossière. Le printemps suivant, avant le semis, travailler légèrement le sol pour détruire toute semence en germination ayant survécu à l'hiver.

TOURNESOLS

TOURNESOL – TRAITEMENT AU PRINTEMPS : Avant le semis, appliquer et incorporer 4,25 litres d' **EPTAM® 8-E** par hectare. Ne pas utiliser dans les sols légers et sableux dont la teneur en matières organiques est inférieure à 3 %.

TOURNESOL – TRAITEMENT À L'AUTOMNE (provinces des Prairies seulement) : Appliquer et incorporer 4,25 à 5,5 litres d' **EPTAM® 8-E** par hectare à la fin de l'automne avant que ne gèle la terre. Le printemps suivant, avant le semis, travailler légèrement le sol pour détruire toute semence en germination ayant survécu à l'hiver. Utiliser la dose inférieure dans les sols légers et sableux, et la dose supérieure dans les sols à texture plus grossière.

BETTERAVES À SUCRE

BETTERAVES À SUCRE – EAU D'IRRIGATION PAR ASPERSION : Doser 2,75 à 4,25 litres d' **EPTAM® 8-E** dans la première eau d'irrigation, immédiatement après une culture nettoyante. Ne pas appliquer dans les 49 jours précédant la récolte.

BETTERAVES À SUCRE – TRAITEMENT À L'AUTOMNE (recommandé pour l'Alberta et le Manitoba seulement) : Appliquer et incorporer 4,25 à 5,5 litres d' **EPTAM® 8-E** par hectare (utiliser 5,5 litres en Alberta) à la fin de l'automne avant que ne gèle la terre. Incorporer à fond dans 7,5 à 10 centimètres de sol. Lorsque l'incorporation est effectuée au moyen d'un disque, faire un deuxième passage, à angle droit par rapport au premier passage. Au Manitoba, utiliser la dose inférieure dans les sols légers (sableux); utiliser la dose supérieure dans les sols de texture moyenne ou grossière. Utiliser la dose supérieure en Alberta.

Le printemps suivant, avant le semis, travailler légèrement le sol à l'aide d'une herse ou d'un cultivateur peu profond pour détruire toute semence en germination ayant survécu à l'hiver. Travailler le sol le moins possible au printemps pour conserver l'humidité.

NAVETS (rutabagas) – (Ne pas utiliser dans l'est du Canada) : Six à dix jours avant le semis, appliquer et incorporer 3,25 litres d' **EPTAM® 8-E** par hectare dans les sols sableux légers ou 4,25 litres dans les sols de texture moyenne ou grossière. En cas de temps chaud et sec au moment du traitement, ne pas utiliser l' **EPTAM® 8-E** dans les sols sableux; utiliser la dose inférieure dans les sols de texture moyenne ou grossière.

POMMES DE TERRE (IRISH)

POMMES DE TERRE – TRAITEMENT À L'AUTOMNE (provinces des Prairies seulement) : Appliquer et incorporer 5,5 à 8,5 litres d' **EPTAM® 8-E** par hectare à la fin de l'automne avant que la terre ne gèle. Le printemps suivant, avant le semis, travailler légèrement le sol pour détruire toute semence en germination ayant survécu à l'hiver. Pour supprimer le chiendent, utiliser 7 à 8,5 litres par hectare. Consulter les remarques sur la suppression des mauvaises herbes vivaces.

POMMES DE TERRE – AVANT LE SEMIS : Appliquer et incorporer 4,25 à 8,5 litres d' **EPTAM® 8-E** par hectare. En cas d'infestation dense de chiendent et de souchet comestible, utiliser 7 à 8,5 litres par hectare.

POMMES DE TERRE – AVANT LE SEMIS – MÉLANGE EN CUVE EPTAM® 8-E/métribuzine (LEXONE, SENCOR)* : Un mélange en cuve **EPTAM® 8-E**/métribuzine (LEXONE, SENCOR), appliqué en présemis et incorporé à la terre, supprime mieux les mauvaises herbes que l'un ou l'autre des produits utilisé seul. Voir les mises en garde ci-dessous.

Appliquer 4,25 à 5,5 litres d' **EPTAM® 8-E** par hectare avec de la métribuzine (LEXONE, SENCOR) comme suit :

Métribuzine (LEXONE, SENCOR)

		Kilogrammes de métribuzine (LEXONE, SENCOR) dans 200 à 300 L d'eau par hectare	
TEXTURE DU SOL*		2 à 4 % de matières organiques	4-7 % de matières organiques**
Texture moyenne (loam, loam limoneux, loam sableux, loam sabloargileux)	LEXONE DF	0,75 kg	1,0 kg
	SENCOR 75 DF	0,75 kg	1,0 kg
	SENCOR 500 F	1,10 L	1,5 L
Texture moyenne (argile limoneuse, loam limonoargileux, loam argileux)	LEXONE DF	1,0 kg	1,1 kg
	SENCOR 75 DF	1,0 kg	1,1 kg
	SENCOR 500 F	1,5 L	1,7 L

* Ne pas utiliser dans les sols sableux ou de texture grossière dont la teneur en matières organiques est inférieure à 2 %, autrement la culture risque d'être endommagée.

** NE PAS appliquer sur les sols de plus de 7% de matière organique

MISES EN GARDE

Ne pas utiliser sur les cultures de pommes de terre hâtives ou à pelure rouge, ni dans les variétés Belleisle ou Tobique.

Ne pas utiliser le mélange **EPTAM® 8-E**/métribuzine dans les sols de terre noire, car les cultures subséquentes risquent d'être endommagées.. Pour les endroits spécifiques où ce produit peut être utilisé, voir l'étiquette du produit d'association.

Les cultures alternées (p. ex., oignon, céleri, poivron, chou, laitue, épinard, betterave à sucre, betterave potagère, navet, citrouille, courge, concombre, melon, tabac et canola) sont sensibles au mélange **EPTAM® 8-E**/métribuzine et risquent d'être endommagées si elles sont semées dans un sol traité au mélange **EPTAM® 8-E**/métribuzine tant l'année du traitement que l'année suivante.

Les applications d'un mélange **EPTAM® 8-E**/métribuzine à des doses supérieures à celles recommandées risquent d'entraîner la brûlure, le jaunissement ou le rabougrissement de la culture. Les plantes risquent également d'être endommagées si de fortes pluies ont lieu peu après le traitement, surtout dans les endroits mal drainés où l'eau peut persister pendant plusieurs jours.

Une application inégale occasionnée, entre autres, par le chevauchement des bandes d'aspersion, la vitesse variable du tracteur et la pulvérisation dans les tournants, risque d'endommager la culture et possiblement les cultures alternées.

Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures traitées ni récolter celles-ci comme fourrage. Lire attentivement les étiquettes de l' **EPTAM® 8-E** et de la métribuzine (LEXONE, SENCOR) avant d'utiliser ces produits, et respecter toutes les mises en garde et restrictions figurant sur l'étiquette des différents produits utilisés.

POMMES DE TERRE – DÉBUTAGE : Appliquer et incorporer 4,25 à 8,5 litres d' **EPTAM® 8-E** par hectare. On doit d'abord effectuer le débutage, puis procéder à l'application et à l'incorporation de l'herbicide. Incorporer au moyen d'une herse à dents rigides ou d'un équipement de travail du sol.

POMMES DE TERRE – POSTLEVÉE : Appliquer et incorporer 4,25 à 5,5 litres d' **EPTAM® 8-E** par hectare à l'avant-dernier ou au moment du dernier travail du sol. Si la surface n'est pas sèche et meuble, travailler le sol avant l'application. Ne pas appliquer dans les 45 jours précédant la récolte

POMMES DE TERRE – EAU D'IRRIGATION PAR ASPERSION : Doser 4,25 à 5,5 litres d' **EPTAM® 8-E** par hectare dans la première eau d'irrigation, immédiatement après une culture nettoyante. Pour obtenir une suppression optimale, appliquer l' **EPTAM® 8-E** en présemis (à l'automne ou au printemps) ou en prélevée (débutage), suivi de l'application par irrigation d' **EPTAM® 8-E**. Ne pas appliquer dans les 45 jours précédant la récolte.

MÉLANGE ET APPLICATION

Verser la quantité recommandée d' **EPTAM® 8-E** et/ou de TREFLAN EC, RIVAL EC dans le réservoir de pulvérisation durant le remplissage. Appliquer dans au moins 100 litres d'eau par hectare au moyen d'un pulvérisateur à faible pression, étalonné convenablement, et qui donne une agitation adéquate. Le sol doit avoir été bien travaillé et être assez sec pour permettre une bonne incorporation à la terre. Lorsqu'on utilise le mélange en cuve **EPTAM® 8-E**/métribuzine, utiliser 200 à 300 litres d'eau par hectare.

DIRECTIVES D'INCORPORATION

EPTAM® 8-E et les mélanges **EPTAM® 8-E**/métribuzine, **EPTAM® 8-E**/trifluraline ou **EPTAM® 8-E**/éthalfuraline doivent être incorporés à la terre immédiatement pour ne pas perdre d'herbicide. Dans la mesure du possible, l'application et l'incorporation doivent être effectuées en une seule opération. Voici l'équipement et la profondeur d'incorporation de l'herbicide recommandée, avant le semis :

TYPE D'ÉQUIPEMENT	PROFONDEUR D'INCORPORATION*	VITESSE MINIMALE
Cultivateur à dents en S (type danois)**	10 à 15 cm	8 à 13 km/h
Cultivateur à dents vibrantes à tranchants chevauchants**	10 à 15 cm	9,5+ km/h
Pulvérisateur tandem avec disques (espace jusqu'à 45 cm entre les disques)***	10 à 15 cm	6,5 à 9,5 km/h
Cultivateur actionné mécaniquement****	5 à 7,5 cm	TOUTE

* Une incorporation peu profonde au moyen d'appareils étalonnés pour couper moins de 5,0 centimètres risque de donner une suppression inégale.

** Recommandé pour les sols légers en bon état d'ameublissement seulement.

*** Pour une meilleure incorporation (mauvaises herbes vivaces et sols de texture plus grossière), croiser le disque une deuxième fois à une profondeur de 10 cm ou moins.

**** Pour supprimer les mauvaises herbes annuelles peu profondes seulement.

AJOUT À L'EAU D'IRRIGATION PAR ASPERSION, APRÈS LE SEMIS ET DANS LES CULTURES ÉTABLIES

Ajouter l' **EPTAM**[®] **8-E** à l'eau d'irrigation par aspersion au moyen d'un appareil de dosage pour assurer un débit constant. Dans le cas d'asperseurs à pivot central, en ligne droite et fixes en couverture intégrale, ajouter l' **EPTAM**[®] **8-E** à l'eau durant toute la période d'irrigation en utilisant assez d'eau pour le faire pénétrer à une profondeur de 7,5 à 10 centimètres. Minuter cette application d' **EPTAM**[®] **8-E** pour s'assurer que la pénétration appropriée de l'herbicide correspond à la fin de la période d'irrigation.

Rincer les canalisations, puis fermer l'eau promptement. Consulter la section « Mode d'emploi » sur la présente étiquette pour connaître le moment propice au traitement de chaque culture pour laquelle l'irrigation est recommandée. On trouvera un diagramme d'appareil à débit constant à l'annexe II de la présente étiquette.

L'eau d'aval (de ruissellement) provenant de l'irrigation par aspersion doit être recirculée ou n'être utilisée que sur les autres cultures pour lesquelles ce type de traitement est homologué.

N'utiliser aucun autre type de système d'irrigation pour appliquer ce produit.

Ne pas appliquer le produit lorsque la vitesse du vent entraîne une mauvaise distribution du produit, lorsqu'il favorise la dérive hors de la zone à traiter, ou une combinaison des deux.

Ne pas traiter par aspersion lorsque la vitesse du vent dépasse 8 km/h.

Ne pas appliquer par irrigation lorsque la zone à traiter se situe dans un rayon inférieur à 100 mètres des zones résidentielles ou des parcs.

Afin de prévenir toute contamination accidentelle de la source d'eau lorsqu'on ferme la pompe, il faut utiliser un dispositif d'arrêt de fermeture pour empêcher le retour du produit chimique.

PRATIQUES CULTURALES APRÈS LE TRAITEMENT

Pour maximiser la période de suppression, il faut semer aussitôt que possible après le traitement.

Puisque l' **EPTAM**[®] **8-E** n'est pas rémanent dans le sol, les mauvaises herbes sensibles qui germent plus tard dans la saison risquent de ne pas être supprimées. Un labour peu profond ou l'utilisation d'herbicides de postlevée peut s'avérer nécessaire pour supprimer les mauvaises herbes qui échappent au traitement et les espèces non maîtrisées par l' **EPTAM**[®] **8-E** (p. ex., dicotylédones résistantes et mauvaises herbes non sensibles). Dans ce cas, le labour ne doit pas dépasser la profondeur d'incorporation de l'herbicide.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que **EPTAM**[®] **8-E** est un herbicide du groupe 8. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l' **EPTAM**[®] **8-E** et à d'autres herbicides du groupe 8. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- S'il y a lieu, utiliser EPTAM® 8-E ou les herbicides du même groupe 8 en alternance avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec les représentants de l'entreprise Gowan Company au 1-800-883-1844.

EPTAM is a marque de commerce déposée de Gowan Company LLC.

LEXONE est une marque de commerce d'E.I. du Pont de Nemours Co. Inc.

SENCOR est une marque déposée de Farbenfabriken Bayer Gmb. H, Leverkusen.

TREFLAN est une marque déposée de Dow Agrosociences

ANNEXE I - EPTAM 8-E avec un engrais liquide

ESSAIS DE COMPATIBILITÉ DES ENGRAIS LIQUIDES AVEC L' EPTAM 8-E

Voici la méthode suggérée pour déterminer si l'on peut mélanger l' **EPTAM 8-E** avec un engrais liquide en vue de l'application par réservoir de pulvérisation.

Matériel nécessaire :

1. **EPTAM 8-E** .
2. L'engrais liquide à utiliser.
3. Un adjuvant pour l'engrais à mélanger en réservoir : Unite* ou l'équivalent. Le choix de l'adjuvant qui procure la meilleure émulsification est fonction de l'engrais utilisé.
4. Deux bocaux en verre d'un litre, à large ouverture, avec couvercles ou bouchons.
5. Pipette ou cylindre gradués.
6. Pot-verseur gradué (250 mL).

Marche à suivre :

1. Verser 500 mL de l'engrais liquide dans chaque bocal d'un litre.
2. Ajouter l'adjuvant à l'un des bocaux et mélanger (voir le tableau des doses ci-après).
3. Ajouter l' **EPTAM 8-E** aux deux bocaux (voir le tableau des doses ci-après).
4. Fermer les deux bocaux avec les couvercles ou bouchons et mélanger le contenu en retournant les bocaux 10 fois.
5. Examiner la surface et le corps des mélanges :
 - (A) aussitôt après avoir fini de retourner les bocaux,
 - (B) après avoir laissé reposer les bocaux 30 minutes sans les déranger,
 - (C) et de nouveau après avoir encore retourné les bocaux 10 fois.

* Unite, Hopkins Agricultural Chemical Co., Madison, Wisconsin.

S'il est impossible de préparer un mélange uniforme, ne pas employer cette association. Si l'un des mélanges demeure uniforme pendant 30 minutes, on peut employer cette association. Si l'un des mélanges se dissocie après 30 minutes mais se mélange de nouveau, facilement et uniformément lorsque l'on retourne le bocal 10 fois, on peut employer cette association à la condition de maintenir une agitation suffisante dans la cuve. Si le mélange avec adjuvant est satisfaisant mais que celui sans adjuvant ne l'est pas, s'assurer d'employer l'adjuvant dans la cuve.

Ajouter d'abord l'adjuvant à l'engrais liquide à raison de 375 mL pour 100 litres d'engrais liquide; on peut limiter la formation de mousse par une agitation modérée.

Même si les produits sont compatibles, une agitation constante est requise pour garder l' **EPTAM 8-E** bien mélangé à l'engrais liquide.

S'il se forme dans le mélange de l'huile non dispersable, des boues ou des grumeaux, ne pas employer cette association.

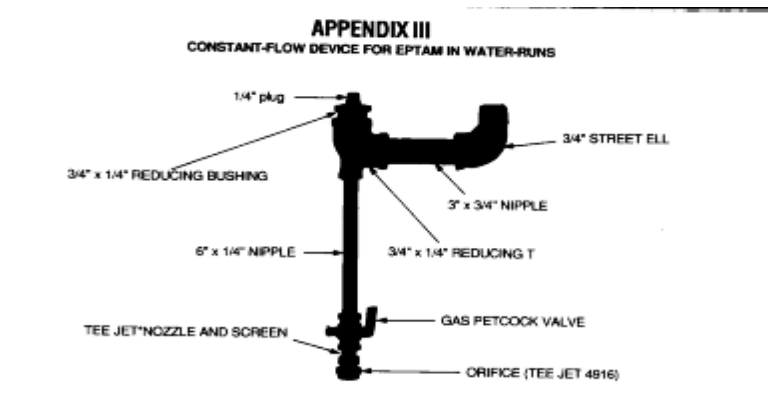
Doses de l' EPTAM 8-E et d'adjuvant* pour le test de compatibilité avec l'engrais liquide

Litres d'engrais liquide à appliquer à l'hectare	mL de l' EPTAM 8-E ** à ajouter à 500 mL d'engrais
L	mL
100	25,0
150	17,0
200	12,5
250	10,0
300	8,5
400	6,5

* La dose d'emploi typique est de 375 mL d'adjuvant pour 100 L d'engrais liquide. Pour égaliser la dose de 375 mL par 100L d'engrais liquide, ajouter 2 mL d'adjuvant à 500 mL d'engrais liquide.

** Pour obtenir une dose de 5 litres de l' EPTAM 8-E à l'hectare dans les volumes d'engrais liquide indiqués, ajuster proportionnellement la quantité de l' EPTAM 8-E selon la dose prévue pour le traitement au champ (par exemple, pour une dose de 9,0 L d' EPTAM 8-E dans 250 L d'engrais liquide à l'hectare, ajouter 18 mL (9L/5L x 10 mL) d' EPTAM 8-E à chaque bocal contenant 500 mL d'engrais liquide aux fins de l'essai de compatibilité).

ANNEXE II - Diagramme de la machine de constante-écoulement



DÉBIT DE DIVERS ORIFICES Tee Jet* (4916)**

Orifice Tee Jet	Débit (mL/min)	Débit (kg/h)	Durée approximative (heures)	
			4 litres	20 litres
.008	,89	,050	74,92	374,6
.009	1,48	,084	45,04	225,2
.010	2,96	,168	22,52	112,6
.012	3,7	,211	18,00	90,0
.014	7,0	,399	9,52	47,6
.015	7,9	,450	8,44	42,2
.016	8,9	,507	7,48	37,4
.018	12,6	,718	5,28	26,4
.020	15,7	,895	4,24	21,2
.022	20,7	1,18	3,24	16,2
.024	24,4	1,39	2,72	13,6
.026	32,5	1,85	2,04	10,2
.028	37,6	2,14	1,76	8,8
.030	41,4	2,36	1,60	8,0
.032	44,4	2,53	1,52	7,6
.034	50,3	2,86	1,32	6,6
.035	54,7	3,12	1,24	6,2
.037	65,2	3,71	1,04	5,2
.039	75,4	4,30	0,88	4,4
.041	85,8	4,89	0,76	3,8
.043	94,8	5,40	0,72	3,6
.045	105	5,99	0,64	3,2
.047	115,4	6,58	0,56	2,8
.049	125,8	7,17	0,52	2,6
.051	133,2	7,59	0,50	2,5
.053	143,5	8,18	0,48	2,4
.054	148	8,44	0,44	2,2
.055	158	9,01	0,42	2,1
.057	167	9,52	0,40	2,0
.059	185	10,55	0,36	1,80
.061	191	10,89	0,35	1,74
.063	200	11,41	0,32	1,6
.065	212	12,09	0,31	1,56
.067	223	12,72	0,30	1,48
.070	240	13,69	0,28	1,40

* Marque déposée de Spraying Systems Co.

** Les chiffres ont été obtenus à 16,8 °C et sont approximatifs. Puisque le débit varie selon la température, le mesurer de temps en temps au champ pour s'assurer qu'on se sert du bon orifice. (De 16,8 °C à 33,6 °C, le débit d'un orifice de 0,037 passe de 65,1 mL à 71,0 mL). Dans les orifices inférieurs à 0,014, utiliser un tamis de 300 mesh.